

ARRETE n° 24-392

Relatif à la composition de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein du comité social d'administration

Le Directeur de l'Université de Technologie de Troyes,

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté d'organisation des élections n°22-460 portant sur les modalités d'organisation du vote électronique pour organisation des élections des personnels au Comité Social d'Administration de l'Etablissement ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections du jeudi 1er décembre 2022 au jeudi 8 décembre 2022 au comité social d'administration ;

Vu la composition du comité social d'administration de l'UTT ;

Vu la désignation effectuée par les organisations syndicales ;

Vu le départ de Mme Caroline VANHERSECKE de l'UTT.

ARRETE

La formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail instituée au sein d'un comité social d'administration de l'UTT est composée comme suit :

- Jean-Guy SAURA titulaire – Daniel GAVRYSIAK suppléant (FO-ESR)
- Stéphanie RECCHIA titulaire - Jenny DUTOUR suppléante (FO-ESR)
- Francine DURAND titulaire - Sophie LORIETTE suppléante (FO-ESR)
- Ludovic STIOT titulaire - Florence HARDY suppléante (UNSA EDUCATION)
- Emeline LAMBERT titulaire - Léa LE JONCOUR suppléante (UNSA EDUCATION)
- Fabrice PARENT titulaire – Philippe BELLOY suppléant (UNSA EDUCATION)

Fait à Troyes, le 23 septembre 2024

Le Directeur



Christophe COLLET

Copie Service juridique
 Direction des Ressources Humaines